

PRF



Commissions

Administratives

Paritaires

Nationales et Académiques

le 29 janvier 2008
le vote utile

La CGT a joué un rôle moteur dans toutes les mobilisations, a appelé de toutes ses forces à la généralisation des mouvements sur ces revendications et a essayé de les faire partager au plus grand nombre.

Elle continuera à développer les mobilisations nécessaires pour gagner les moyens réels d'assurer nos missions d'enseignement supérieur et de recherche publics dans les meilleures conditions possibles.

C'est à tous les niveaux qu'elle s'attache à intervenir et à agir. Dans les CAP, là où se jouent les promotions et avancements des agents, nos élus n'acceptent aucune compromission et se placent résolument sur le terrain de la défense des intérêts des personnels.

Se battre pour le service public, sa transformation au service de tous, se battre pour les revendications des personnels en terme de reconnaissance des qualifications, des moyens de formation et de recherche, se battre pour une égalité de traitement sur tout le territoire, c'est notre objectif.

Dans l'Enseignement Supérieur comme ailleurs, c'est l'emploi public, stable, qualifié et bien rémunéré qui fonde l'efficacité du service public et son ambition de répondre aux besoins de l'ensemble de la société. C'est donc sur ce terrain de l'emploi que se développent notre intervention et nos actions.

Une grande question nationale : les rémunérations :

De plus en plus de traitements de fonctionnaires avoisinent le SMIC, pendant que le minimum fonction publique court après lui. Selon l'INSEE, les principales préoccupations des fonctionnaires et agents publics sont l'augmentation du point d'indice et la préservation de l'emploi public.

Une perte de 0,9 % en moyenne pour 2005, malgré la prise en compte des primes et, pire, des avancements (d'échelon et de grade) ! C'est ce qu'annonce l'INSEE qui a publié son bilan annuel de l'évolution des salaires des agents de l'État en juillet 2007.

Ces constats confirment clairement les analyses de la CGT : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en régression depuis plusieurs années, la valeur du point d'indice ayant ainsi perdu 6,05% depuis le 1^{er} janvier 2000! Socialement juste, parfaitement réaliste, la revalorisation des traitements est aussi positive pour l'économie. D'une part, elle permet de développer la consommation des familles, principal vecteur de la croissance (et les agents de la Fonction publique représentent, ne l'oublions pas, environ 20 % des salariés). D'autre part, la majoration de 5 % de la valeur du point rapporterait -hors retraite- entre 450 et 500 millions d'euros à la protection sociale.

Les principales revendications salariales de la CGT :

- Revalorisation de la valeur du point d'au moins 5 %,
- Passage immédiat du minimum fonction publique à 1 500 euros,
- Fixation de la prime à 16% pour tous et intégration dans le traitement.

Le droit à la carrière

C'est une des garanties de fonctionnaire à laquelle les personnels tiennent le plus : c'est la garantie que chaque personnel bénéficie automatiquement d'une évolution indiciaire dans le temps et que des mécanismes d'avancement s'y ajoutent ponctuellement (passage de grade ou changement de corps). Le statut étant national, les dossiers sont évalués nationalement par des CAPN ou académiquement, pour les catégories C.

L'individualisation des carrières (droit individuel considéré comme opposé aux garanties collectives) et celle des rémunérations sont présentées comme des mesures de reconnaissance et de valorisation des personnes.

En réalité, elles leur refusent définitivement de faire valoir leurs droits collectifs, y compris celui de participer pleinement au service public.

Le dispositif d'évaluation et l'enveloppe indemnitaire globale déléguée par le Ministère renforcent la notion de mérite, au détriment de celle de qualification mise en œuvre, pour laquelle les personnels aspirent à être reconnus.

De plus, la délégation des responsabilités ministérielles aux Présidents ouvre la porte à tous les abus « localistes ». Chaque établissement risque fort de fonctionner en vase clos, de façon tout à fait autonome, sans aucun garde-fou statutaire ni autorité nationale de recours.

La loi « LRU » sonne le glas de la notion même d'égalité de traitement et de garantie collective.

Les principales revendications de la CGT :

- Abrogation de la loi « LRU » et consolidation de nos garanties statutaires contre l'arbitraire,
- Maintien des garanties statutaires des personnels et des règles de gestion nationale des fonctionnaires.

La fusion des corps de catégorie C :

L'instauration d'un corps unique, sans grades, en catégorie C est une vieille revendication de la CGT, afin de supprimer les barrages artificiels dans la carrière des agents. Mais, la réforme du ministère qui se présente comme une « amélioration des carrières » ne répond pas à notre attente car elle maintient 4 grades pour le corps des Adjoints Techniques. On le constate, dans la réalité, cette réforme n'a apporté quasiment aucune amélioration financière aux personnels, puisque le reclassement se fait à échelon égal ou immédiatement supérieur, si ce n'est le point d'indice uniforme supplémentaire gracieusement accordé par le gouvernement. Cette réforme n'est qu'une réponse, a minima, à l'aspiration du relèvement du salaire minimum. De plus, les possibilités d'atteindre le dernier échelon du dernier grade restent infimes et les montants de la PPR restent scandaleusement bas.

Les principales revendications statutaires de la CGT :

- Prime identique pour tous les Adjoints, fixée à 16%
- Véritable refonte globale de la grille indiciaire...
- Doublement du traitement entre le début et la fin de la carrière.
- Création d'emplois statutaires, seul levier pour la résorption de la précarité et la réalisation dans de bonnes conditions de nos missions.

La réforme des universités :

La loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) a été adoptée par le Parlement le 10 août 2007. Les risques de voir bradé le service public d'enseignement supérieur et de recherche sont bien réels. En effet, cette loi attribue aux Présidents des pouvoirs renforcés en matière de recrutement des fonctionnaires et de gestion de leur carrière, avec un droit de veto pour l'affectation de lauréats de concours dans son établissement, avec la haute main sur la politique d'attribution des primes...La loi accroît encore plus la précarité dans les universités en officialisant le recrutement de CDD ou de CDI sur des fonctions permanentes, ce qui, couplé avec la non-crédation d'emplois de fonctionnaires, constitue à terme un risque de mise en extinction des corps des fonctionnaires ASU et ITRF.

De plus, les Conseils sont réduits à peau de chagrin et ne comporteront plus que 2 ou 3 représentants des personnels BIATOS. Avec un renforcement du poids des personnalités extérieures, on peut s'inquiéter de l'exercice du débat démocratique dans nos établissements.

Tout est fait pour que le Président ait les mains complètement libres dans sa gestion des personnels. On a vu déjà se dégrader les modalités d'attribution des primes, à la tête du client et dans l'opacité des critères, on a vu déjà les dangers d'une évaluation hiérarchique sur le soi-disant mérite...Une « GRH » plus managériale encore ne va rien arranger !

A terme, ce qui est visé c'est que l'employeur de tous les personnels ne soit plus l'Etat mais leur établissement ou telle ou telle structure conjoncturelle ou locale (PRES, pôles, etc.) s'y substituant. Celle-ci, avec ses moyens propres et alloués globalement, pourrait décider des recrutements, des niveaux de rémunération, des conditions de travail, des licenciements, comme c'est déjà le cas pour les contractuels ou les vacataires. Au final, c'est bien la casse du statut des fonctionnaires.

La retraite :

Un constat de nos élus aux CAPN est que de plus en plus de nos collègues partent à la retraite soit : sans avoir le nombre d'annuités complet (surtout les femmes) au-delà de 60 ans pour obtenir un montant correct de pension.

Les pensions ne sont pas revalorisées comme il conviendrait et beaucoup de retraités doivent vivre chichement.

Mais le pire est à venir puisqu'aujourd'hui nous est promis un allongement de la période de cotisation à 41,5 ans et au-delà dans quelques années. L'exemple allemand de 47 annuités est mis en avant ! L'équité devrait-elle être toujours prônée dans le même sens : le pire pour les salariés ?

Les principales revendications de la CGT, pour tous les salariés :

- Droit de partir à la retraite à 60 ans (et non comme nous le propose le gouvernement à 61, puis 62, 63 ans...),
- Taux de remplacement égal à 75% du dernier salaire,
- Retour à 37,5 annuités, soit 150 trimestres, pour tous,
- Départ anticipé pour les fonctionnaires effectuant des travaux pénibles et astreignants,
- Garantie du pouvoir d'achat des retraites et des pensions par leur indexation sur les salaires.

Qui vote ?

Tous les personnels titulaires de recherche et formation en position d'activité y compris en congés, longue maladie, longue durée, annuels, de formation ou en position de congé parental.

Les personnels détachés dans le statut des PRF,

Les personnels de statut PRF détachés à l'extérieur.

Cas des personnels de l'ARF : les personnels détachés sont électeurs à la fois dans leur corps d'origine et dans le corps de détachement.

Pour qui voter ?

Pour une liste entière, sans rature ni panachage, ni adjonction de nom. Toute modification du bulletin de vote conduira à son annulation.

Recensement et dépouillement

Le 29 janvier, seul le recensement du nombre de votants aura lieu. Il ne sera procédé au dépouillement que si les 50 % de votants sont atteints. Sinon il y aura un second tour.

D'où l'importance de voter ou faire voter CGT dès le 1^{er} tour.

Comment voter ?

Directement ou par correspondance.

Les personnels temporairement éloignés de leur lieu de travail (décharge, congés, etc.) ou qui en feront la demande, recevront le matériel de vote en recommandé.

Les votes par correspondance doivent impérativement arriver le 29 janvier 2008 avant l'heure de clôture du scrutin 17h (attention aux délais de la poste)

Le dépouillement n'ayant pas lieu dans le bureau de vote local, le vote se fait dans 2 enveloppes pour le vote direct ; pour le vote par correspondance ces 2 enveloppes sont incluses dans une 3^{ème} envoyée par la poste et ce malgré l'enveloppe T fournie.

Attention !

En même temps qu'ils votent pour les CAP Nationales (matériel de vote blanc), les agents de catégorie C votent pour les CAP Académiques (matériel de vote de couleur bleue).

listes présentées par la FERC Sup

Adjoints techniques de recherche et de formation

principaux 1^{re} classe

SOW Demba Muséum

DAVIGNEAU Marie-Françoise née COTTE Université Paris 8

MARTELAT Évelyne Université Paris 7

BILDSTEIN Olivier Université Strasbourg 1

FAGAULT Bernard ENSAM Paris

GUIBILATO Mireille née BRUNEAU Université Paris 7

2^e classe

BERRAG Allal Université Avignon

DIDIER André Université Paris 11

GONZAGUE Roger Université Paris 9

KACED Héléne née CRUZ Université Grenoble 2

MICHAUD Fabrice Université Paris 13

KECHIDA Djamel Université Rennes 2

FICHET Catherine Université Paris 6

JÉRÔME Patrick Université Strasbourg 1

Adjoints techniques de recherche et de formation

2^e classe

LEDRIK Francine née NIETO Université Aix Marseille 1

DROUIN Stéphane Université Paris 11

MOISSIN Denis Université Strasbourg 1

SEYE Sylvie née VINCENZI Université Rennes 1

FRANÇON Jean-Pierre Université Lyon 2

FINET Jacques Université Grenoble 1

HASSANI Mahmoud CNAM

MASSON Serge Université Paris 6

Techniciens de recherche et de formation classe exceptionnelle et

secrétaires d'administration de recherche et de formation

classe exceptionnelle

FORT Alain Université Toulouse 2

FOUSSE Chantal née LOREAU Université Metz

HANUCHE Martine Université Aix Marseille 1

VASSAL Ghislaine née MERIKIAN Université Aix Marseille 2 (IUT)

VERNAY Viviane née LEROUX Université Lyon 2

RUBINSTEIN Jean-Pierre Université Paris 6

classe supérieure

HOUILLE Sylvie née KERVIAN Université Bretagne Occidentale

DUTERTRE Josette née CASALINO CNAM

PERRIN Robert INSA Lyon

BILIGUI Sylvestre Université Paris 6

KITTEL Isabelle née RHINN Université Strasbourg 1

PETITJEAN Madeleine INP Grenoble

classe normale

SANSEIGNE Esther née RAZAFINDRAMORA Université Besançon

SIMONNET Franck Université Bordeaux 2

POHER Christel CNAM

CHARFE Claudine née THEBAUT Université Paris 1

AUTISSIER Laurent Université Aix Marseille 1

COLL Estelle Université Nice

LAMBERT Sébastien Université Amiens

LEMARIE Florent Université Toulouse 3

Assistants Ingénieurs

LEFEUVRE Jérôme Université Bretagne sud

JEAN-BART Erika École Centrale de Paris

MONTEBAULT Fabrice CNAM

KAFAI Mitra née SAYAH-GHASSEMI Université Grenoble 1

CALLIER Valérie Université Poitiers

BARBIER Alain CNDP

MOUNIER Chantal née PRIGENT Université Rennes 1

CHESNAUD Noëlle née PARIS Université Toulon (IUT)

Ingénieurs d'études hors classe

et attachés d'administration de recherche et de formation

principaux 1^{re} classe

GENY Évelyne Université Besançon

LE BUZIT Gérard CNAM

POLLAS Christian Observatoire de la Côte d'Azur

CLASQUIN Bernadette Université Nancy 2

Ingénieurs d'études 1^{re} classe

et attachés d'administration de recherche et de formation

principaux 2^e classe

ZERREL Azzedine Université Lyon 2

CHAMPIER Jacques Université Lyon 1

BRISSONNET Philippe Université Poitiers

ROMMENS Michèle née DURAND Université Toulouse 3

BUSSIERE Jean-Pierre ENI Metz

ANDRE Serge Université Besançon

Ingénieurs d'études 2^e classe

et attachés d'administration de recherche et de formation

MAYET André Université Toulouse 3

MONIN Jean-Paul CNAM

PALLEAU Elizabeth née GASSAUD Université Grenoble 1

DELPOUX Christophe Université Toulouse 3

ROHRBACH Stéphane Université Paris 6

TERRIER Laurent INP Grenoble

DARNIGE Thierry Université Paris 6

PAUMELLE Dominique Université Montpellier 1

Ingénieurs de recherche 1^{re} classe

FAUDE Jean-Pierre Université Toulouse 3

BERTON Fabienne CNAM

BERNEDE Christian Université Nantes

LOISON Jean-Luc Université Strasbourg 1

Ingénieurs de recherche 2^e classe

DAGORN François Université Rennes 1

SCHILLING Marianne née VOGT CNAM

MONCEL Nathalie CERECQ

KRAWCZYK Michel Université Paris 6

VARET Marie-Madeleine née PIETRI Université Besançon

PETIT Christian Université Reims

Le vote CGT, le vote utile